

Les communautés juives de Troyes et de Champagne

par Claire Soussen-Max

La présence des juifs en Champagne est importante aux XII^e et XIII^e siècles, ce qui amène les communautés à s'organiser. Celles-ci participent à l'essor économique de la région, mais sont victimes, dès la fin du XIII^e siècle, du durcissement du pouvoir politique à leur encontre.

L'évolution des communautés champenoises

Les origines de la présence juive en Champagne

La Champagne apparaît véritablement sur la carte de la présence juive en Occident au XI^e siècle. Jusque là, elle n'était qu'un centre secondaire par rapport au pays mosan et à la Narbonnaise qui étaient les cœurs de la présence juive en Gaule. Petit à petit, la Champagne a fini par supplanter ces deux centres originels, en profitant notamment du grand essor économique du comté. Plus tard les foires de Champagne jouent un rôle fondamental dans le développement économique de la région, au XIII^e siècle surtout. Une source nous apprend qu'au milieu du XI^e siècle, le rabbin de Troyes, Jacob Tob-Elem fut consulté au sujet de quelques juifs de Reims qui avaient été jetés en prison alors qu'ils étaient en route pour la foire de Troyes. Il fallait payer leur rançon et les juifs de Troyes demandèrent l'aide de ceux de Sens, Reims, Auxerre et Châlons, qui furent réticents, d'où le recours au rabbin. Il apparaît ainsi que, dès cette époque, Troyes a un rôle prépondérant par rapport aux autres communautés de Champagne¹. Celles-ci étaient sans doute très peu peuplées. À Châlons, à la même époque, deux familles seulement sont signalées. Dans d'autres localités, il est impossible de rassembler le *minyan* pour la prière. Rachi fut contraint de condamner un usage qui semble avoir été assez courant dans les petites communautés : constituer un *minyan* avec neuf adultes plus

un enfant de moins de 13 ans porteur de la Torah. Il convient d'avoir ces chiffres en tête pour évaluer de manière correcte le poids d'une communauté. Le chiffre de 20 ou 30 familles constitue alors une communauté assez importante.

En s'installant en ville, ces communautés changent de vocation. Alors que, jusqu'au XI^e siècle, les juifs, comme les autres propriétaires terriens, exerçaient une activité agricole, ils délaissent peu à peu cette activité. En certains endroits, en effet, la possession foncière leur est interdite². Par ailleurs, le christianisme faisait peser un tabou sur l'argent dont l'activité était interdite aux chrétiens. De ce fait, les restrictions imposées aux juifs dans certains domaines font qu'ils sont peu à peu contraints d'exercer les activités liées à l'argent et donc, entre autres, le prêt. Il faut également préciser que ce n'est pas le prêt lui-même qui est condamné, mais l'usure, c'est à dire l'imposition de taux d'intérêt prohibitifs³. Ainsi, en Champagne comme ailleurs, les juifs ne disparaissent pas des autres domaines de la vie économique mais l'activité de prêt, à plus ou moins grande échelle, leur échoit presque naturellement.

Le temps des croisades

Contrairement à d'autres communautés de France et d'Europe, la communauté champenoise n'eut pas vraiment à souffrir des conséquences de l'appel à la croisade en 1096. Un seul épisode de

